

Règlement de la course

Article 1 : Organisateur

La Course des Garçons de Café (CGC) de Chartres est organisée par les Vitrines C'Chartres– Association des Commerçants, artisans et professions libérales du territoire chartrain avec le soutien de ses partenaires. L'association les Vitrines C'Chartres est située au 16 place des Halles – 28000 Chartres.

Article 2 : Objet

Le but de l'épreuve est d'effectuer un parcours chronométré, muni d'un plateau garni de verre, tasse, et bouteille remplis. Les résultats de la course tiennent compte du temps de parcours et de l'état des garnitures du plateau à l'arrivée.

Article 3 : Participation

La CGC est ouverte à toute personne majeure exerçant le métier de barman, serveur ou serveuse ou travaillant dans un établissement de café, bar, hôtel ou restaurant de Chartres et Chartres Métropole, à la date d'inscription.

L'inscription est gratuite et plusieurs participants sont admis par établissement.

Pour participer, l'inscription est obligatoire avant le 2 avril. Retrouvez le formulaire d'inscription sur www.vitrines-chartres.com

En remplissant le formulaire d'inscription, les concurrents s'engagent à ce que leurs noms, prénoms, établissement et image soient diffusés par les Vitrines C'Chartres et les partenaires de la CGC. L'inscription engage le concourant sur l'acceptation de l'intégralité du présent règlement. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée, ces données seront uniquement conservées pour la bonne gestion de la course. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition par email à contact@vitrines-chartres.com

Les Vitrines C'Chartres se réservent le droit de procéder à toute vérification et d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

Article 4 : Modalités de la course

4.1. Tenue des concurrents

Chaque concurrent devra être vêtu d'une tenue professionnelle libre. L'organisation fournira à chaque concourant un tablier, un plateau et un dossard qui devront être portés tout au long de l'épreuve. En cas de non-respect du port du dossard, le concourant sera disqualifié. Les tabliers seront restitués aux organisateurs à la fin de la course.

4.2 Parcours

Le parcours sera publié sur le site Internet www.vitrines-chartres.com quelques jours avant le départ de la course. Départ et arrivée de la course : place des Halles 28000 CHARTRES.

Déroulement de la course

15h30 : Convocation des participants place des Halles à Chartres. Remise des dossards et tabliers.

15h45 : briefing sur la route

16h00 : départ de la course.

Vers 16h45 : proclamation des résultats et remise des prix place des Halles à Chartres.

Chronométrage et pénalités

Chronométrage et jugements des pénalités effectués par un jury officiel désigné par l'organisateur. Des commissaires de courses seront placés tout au long du parcours. Le plateau doit être porté à une seule main, le coureur peut changer de main s'il le souhaite et ne doit pas courir.

Liste des pénalités :

mauvais comportement pendant l'épreuve : disqualification

non-respect du parcours : disqualification

plateau porté à deux mains : disqualification

modification des garnitures du plateau : disqualification

plateau vide à l'arrivée : disqualification

courir pendant l'épreuve : disqualification

verre/contenant non intégralement rempli à l'arrivée : 15 secondes de pénalité par élément
verre/contenant vide ou manquant à l'arrivée : 30 secondes de pénalités par élément.

Chronométrage et jugement des pénalités effectuées par un jury désigné par l'organisateur. Le jury est souverain dans son verdict : aucune contestation ne sera retenue sur la désignation des gagnants.

4.5 Classement et récompenses

Les trois premiers gagnants garçons et les trois premières gagnantes filles seront déterminés par ordre d'arrivée moins les pénalités.

Article 5 : Assurance et responsabilités

Assurance

Chaque concurrent déclare être assuré en responsabilité civile à titre personnel.

Responsabilités

Les Vitrines C'Chartres attirent l'attention du coureur sur la dépense physique que représente cette course d'environ 2 kilomètres. Le certificat médical n'est pas demandé pour participer. Cependant, il appartient à chaque participant de s'assurer auprès de son médecin, de sa capacité à participer à une telle course.

Les Vitrines C'Chartres déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Les Vitrines C'Chartres se réservent le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler la course. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les participants seront informés de toute modification liée à cet effet.